

TUTORAT ASSOCIATIF TOULOUSAIN (T.A.T)

Association n° W313002693

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 2018

La présidente ouvre la séance.

Les ordres du jour étaient :

- Vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale précédente
- Modification du Règlement Intérieur et des Statuts
- Points par poste
- Ouvertures de postes
- Motion de soutien au TECT

➤ **Vote du PV de l'Assemblée Générale précédente**

Vote :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ *Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale précédente a été adopté à l'unanimité.*

➤ **Modification du Règlement Intérieur**

« Titre III – Article 18 » : concernant le déroulement des AG ordinaires du TAT

Cet article du règlement intérieur n'inclut pas les postes de Responsable Orientation, Responsable Santé et Responsable Pédagogie. Nous proposons de les y ajouter pour **cadre les modalités d'élection et de démission**.

Proposition de modification :

18.1 Pendant l'Assemblée Générale d'ouverture se déroulent, entre autres :

- la démission et l'élection indépendante de chaque poste de responsable de faculté, imprimerie, informatique **et pédagogie**, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur ;
- le vote du bilan financier et du budget prévisionnel ;
- le vote de l'adhésion aux associations monodisciplinaires nationales ;
- le vote de la grille de validation de l'Unité d'Enseignement optionnelle Tutorat

18.2 Pendant l'Assemblée Générale de passation se déroulent, entre autres, la démission et l'élection indépendante des postes de président, trésorier, vice-président, secrétaire, responsables de communication, **orientation réorientation et santé**, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur.

→ Cette modification permet de **temporaliser** les périodes d'élection et de démission des responsables au même titre que tous les autres, favorisant ainsi leur **développement** et assurant leur **pérennisation**.

« L'Assemblée Générale adopte les modifications du « Titre III – Article 18 » du Règlement Intérieur concernant le poste de Responsable Pédagogie telles que présentées le 7 mars 2018 »

Vote : 34 membres votants

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ *Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à l'unanimité.*

« Titre V – Article 23 » : concernant la description du poste de **Responsable Santé**

Proposition de modification par le bureau

- D'un responsable santé : **il est responsable de la branche axée sur le bien être des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires, et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec sa branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association, notamment les services universitaires, quand ils viennent en aide à ses projets.**

Question : « Pourquoi avoir voulu changer ? »

→ Le terme « PACES » désignant la Première Année Commune aux Etudes de Santé est **amené à évoluer**, nous proposons de le remplacer par « membre bénéficiaire » afin d'englober toutes les éventualités (terme défini dans le « Titre I – Article 7 » des Statuts)

→ Le terme de « tuteur santé » n'a jamais été défini, nous le remplaçons par « membre actif volontaire », ce qui permet d'englober les RM et les membres du bureau.

→ Elargissement à tous les acteurs extérieurs à l'association pouvant aider le Responsable Santé dans ses projets. Permet de se libérer de certains impératifs. Ce n'est pas une élimination du S.I.M.P.P.S car celui-ci est un service universitaire.

Remarque : « Cette modification fait du poste de Responsable Santé un fourre-tout. »

→ Au contraire, elle ajoute une notion de temporalité et de cohérence.

Remarque : « La tournure de la dernière phrase (« ses projets ») amène à penser que les actions du responsable santé sont uniquement les siens, ce qui exclut les autres acteurs. »

Motion alternative 1, proposée par Julien MARAVAL :

- D'un responsable santé : **Il est responsable de la branche axée sur le bien-être et l'hygiène de vie des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.**

Motion alternative 2, proposée par Myriam PELISSIE :

- D'un responsable santé : **Il est responsable de la branche axée sur le bien-être et la promotion de la santé des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche**

« L'Assemblée Générale adopte les modifications du « Titre III - article 23 » du Règlement Intérieur concernant le poste de Responsable Santé telles que présentées le 7 mars 2018 »

Vote : 34 membres votants

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Motion proposée par le bureau : 5
- Motion alternative 1 : 19
- Motion alternative 2 : 10

→ *Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à la majorité.*

« Titre V – Article 23 » : concernant la description du poste de **Responsable Orientation**

Proposition de modification par le bureau

- D'un responsable orientation-réorientation : **Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études, et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association, notamment les services universitaires, quand ils viennent en aide à ses projets.**

Question : « Pourquoi avoir voulu changer ? »

→ Rajout du terme « –réorientation » au nom et à la définition du poste. La réorientation étant une part très importante du poste du responsable.

→ Enlever la notion « d'équipe OREO » permet de s'en passer si le besoin se fait ressentir. Cela ne signifie pas qu'elle disparaît : **ne pas la mentionner n'exclut pas son existence.**

→ Elargissement à tous les acteurs extérieurs à l'association pouvant aider le Responsable Orientation dans ses projets. Ce n'est pas une élimination du SCUIO-IP car celui-ci est un service universitaire.

Motion alternative 1, proposée par Julien MARAVAL

- D'un responsable orientation-réorientation : **Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche**

« L'Assemblée Générale adopte les modifications du « Titre III - article 23 » du Règlement Intérieur concernant le poste de Responsable Orientation telles que présentées le 7 mars 2018 »

Vote : 34 membres votants

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Motion proposée par le bureau : 0
- Motion alternative 1 : Unanimité

→ *Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à l'unanimité.*

« Titre V – Article 23 » : concernant la description du poste de **Responsable Pédagogie**

Proposition de modification :

- D'un responsable pédagogie : **Il est responsable de la recherche, la mise en place et la pérennisation d'innovations pédagogiques. Il est chargé de la gestion d'une équipe de membres actifs qui viennent en aide à l'élaboration de projets pédagogiques.**

Question : « Pourquoi avoir enlevé la notion de pédagogie inversée ? »

→ On ne l'enlève pas, on généralise : cela permet d'englober la pédagogie inversée dans les innovations pédagogiques.

« L'Assemblée Générale adopte les modifications de l'article 23 du Règlement Intérieur concernant le poste de Responsable Pédagogie telles que présentées le 7 mars 2018 »

Vote : 34 membres votants

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ *Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à l'unanimité.*

➤ **Modification des Statuts**

« Titre II – Article 13 » :

Dans les Statuts « Titre II – Article 13 » il est écrit d'une part que seuls les membres actifs (**hors membre du Bureau**) et les membres d'Honneur peuvent voter à l'Assemblée Générale, et d'autre part que seuls les membres votants peuvent amender ou soumettre au vote une motion. Or actuellement ce sont principalement les membres du bureau qui proposent cela, ce qui est paradoxal.

Le but de la modification est de **fixer un cadre légal** en permettant aux membres du bureau de proposer et d'amender des motions lors des Assemblées Générales (sans pour autant qu'ils puissent prendre part au vote).

Proposition de modification :

Article 13 : Fonctionnement

- Seuls les membres actifs (hors membres du Bureau) et les membres d'honneur peuvent prendre part aux votes ou donner procuration de vote à un autre membre siégeant à l'Assemblée Générale.
- Toutes les décisions de l'Assemblée Générale doivent être appliquées par le Conseil d'Administration et le Bureau, sous peine de sanctions de leurs membres.
- Tout membre votant **ou membre du bureau** peut amender ou soumettre au vote de l'Assemblée Générale une motion, à condition que cette dernière reste dans le cadre des objets de l'association. Si la motion est acceptée, elle entre en vigueur dès son adoption par l'Assemblée Générale.

« Titre III – Article 15 » :

Il manque un « u » dans une phrase, le bureau se propose de corriger cette faute.

Proposition de modification :

Article 15 : Rôle

Lorsqu'il est convoqué, le Conseil d'Administration a tout pouvoir en ce qui concerne l'administration de l'association, sous réserve des pouvoirs expressément et statutairement réservés à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut :

- soutenir ou soumettre des motions à l'Assemblée Générale ;
- valider l'ouverture de poste de chargé de mission ;
- décider de la conduite à tenir lorsque le Bureau en est incapable ou le sollicite ;
- prononcer, en cas de motif grave, une suspension d'un administrateur, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée Générale quant à sa position dans l'association ;
- proposer la dissolution de l'association à l'Assemblée Générale.

« L'Assemblée Générale adopte les modifications des statuts telles que présentées par le Bureau du Tutorat Associatif Toulousain le 7 mars 2018 »

Vote :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ Les modifications des statuts ont été adoptées à l'unanimité.

➤ **Point CM Polycopiés : présenté par Virginie GAZO et Julie ALONSO**

Les épreuves du S2 ont été faites très rapidement : 563 polys ont été commandés au S2 (230 R, 173 P et 160 M), soit deux fois moins qu'au S1. Les polycopiés étant prêts en avance cela leur a laissé du temps pour finir la relecture. Elles ont également rajouté des conseils pratiques pour les futurs CM polycopiés, ce qui facilitera leur travail.

Concernant le poste de CM poly en lui-même : il s'agit d'un travail de relecture des polycopiés de cours et de QCM du TAT ayant cours durant les vacances d'été. Il implique un contact avec les membres du bureau, les nouveaux P2, la mise en place de planning et de dates butoirs. Cela rend un service énorme aux PACES mais présente toutefois certains inconvénients : la charge de travail est élevée et nécessite un ordinateur qui fonctionne. De plus il n'est pas simple de devoir se montrer insistant.

Elles en retirent une grosse satisfaction et sont heureuses que leur travail ait servi à quelque chose d'utile.

➤ **Point Bureau**

- **Responsables de Faculté :**

Site des Maraîchers : présenté par Caroline FOURNIER & Tekinkan GÜNEY

On compte à l'heure actuelle entre 250 et 300 PACES en colle, chiffre en baisse depuis les résultats du premier concours. Ils sont contents de la mise en place du TATout Résumé, qui apporte selon eux plus de monde et de vie aux permanences. Maintenant les tuteurs ne le voient plus comme un fardeau mais comme une réelle aide aux PACES.

Ils ont décidé d'innover en modifiant la date de correction des colles : celle-ci aura maintenant lieu le lendemain de la colle (vendredi). Résultant d'un travail commun avec les RM, cette correction comportera les errata.

Le lancement du S2 s'est bien déroulé malgré quelques problèmes au départ (recrutement RM laborieux). Ils ont mis en place la formation RM du S2 avec une équipe dont ils se sentent proche et pour l'instant « tout se passe bien ». Ceci étant sublimé par une très bonne entente dans le trinôme.

En conclusion : il s'agit d'un investissement chronophage mais au combien enrichissant. Merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps pour l'association.

Site de Purpan : présenté par Myriam CHARRIER & Louis WUHRMANN

Bilan du S1 : de nombreuses formations ont eu lieu grâce à l'investissement des RM, des tuteurs et des MdB. La formation génome a été très appréciée des étudiants, ils remercient Inès et Julie de leur investissement sur ce projet. On observe une bonne diminution des errata en colle : 34 sur l'ensemble du semestre, ce qui est correct. Globalement leur équipe est super motivée et ils sont satisfaits de la qualité du travail ainsi que de l'investissement qui y est mis. Le seul bémol réside dans le manque de communication entre les différents acteurs, ce qui est en voie d'amélioration.

Concernant le S2 ils ont vécu une période difficile mais intéressante. Nombre d'EV sont encore à valider mais rien d'inquiétant. A l'instar de Maraichers le lancement du TATout Résumé a dépassé leurs attentes : bonne implication de la part des correcteurs et très bon retour des étudiants en PACES (c'est le principal).

Site de Ranguel : présenté par Marie GOSSELIN & Paul VIGIER

Depuis le début de l'année ont eu lieu 17 colles dont une de SSH qui a attiré plus de 400 étudiants et 3 colles à thème. Autant de permanence hebdomadaires, 1 permanence exceptionnelle de révision ayant eu lieu dans le hall de la BU Santé, 2 formations (RMN, scindée en 2 cette année, et SSH, plus succincte que l'année précédente).

Ils ont participé à beaucoup d'événements : entre autres, le stand des résultats du concours S1, la remise des packs de photocopies des deux semestres, 2 rencontres inter-filières, ...

Le lancement du second semestre a également été laborieux mais efficace : ils ont à l'heure actuelle 22 RM formés, une équipe qu'ils ont eux-mêmes choisie.

Beaucoup d'heures passées en salle technique : fatigant, mais au combien enrichissant. C'est une expérience incroyable.

- **Responsables Imprimerie** : présenté par Mélanie LE HENAFF, Blandine LE POUESARD & Olivia CORADAZZI

Depuis la dernière AG les RI des trois facultés ont :

→ Compilé les colles, formations et les polys de Noël

- Maraichers : 207 460 pages imprimées
- Ranguel : 207 852 pages imprimées
- Purpan : 207 380 pages imprimées

Les quotas sont respectés (< 300.000 par fac/semestre)

Concernant les colles, les différents niveaux de relecture fonctionnent bien : la preuve est sur le fait que plusieurs colles sans errata ont été observées dans les trois fac. Les colles sont donc systématiquement envoyées aux professeurs mais pas toujours relues.

Le poly de Noël et le poly de Pâques : des sujets communs ont été faits pour les matières communes aux trois sites, on observe la même mise en place du principe de relecture qu'au niveau des colles. Nouveauté cette année : ajout d'une rubrique TAT santé dans les polys de Noël, et projet de flashcards d'anatomie sur le poly de Pâques.

Concernant le Concours Blanc : elles sont en train de le compiler. Un maximum de sujets a été relu par les professeurs, la relecture intra et inter-fac est effectuée. Sujets communs pour Purpan et Ranguel lors de l'épreuve d'UE6.

- **Webmasters : présenté par Antonin VERDIER & Maxime TOURNIER**

Antonin et Maxime ont participé à la maintenance de Tutoweb et à la mise à jour du contenu. De nombreux changements ont vu le jour (captcha, rangs sur tutoweb), et de nombreux échanges de mails. Il reste beaucoup de choses à faire, notamment sécuriser Tutoweb via un https, améliorer le forum, ainsi que des projets futurs (Page témoignage, NAS, Amélioration de la signalisation des errata).

La plateforme QCM (Tutorat Santé) a été un travail d'organisation et d'importation important. Ils ont réalisé en collaboration avec Chloé des guides du tuteur et du RM afin de faciliter le travail autour de cette innovation pédagogique majeure. Des discussions avec l'ANEMF sont en cours et le travail n'est pas encore fini.

Ils ont pris part aux différentes activités de l'association, notamment la visite des lycées, les différents salons, les statistiques des événements et les sondages y étant affiliés.

Maxime : il a acquis et consolidé certaines compétences informatiques, a découvert que le monde de l'associatif implique des responsabilités, des disponibilités, du travail d'équipe.

- **Responsable Pédagogie : présenté par Chloé CAZARD**

Au niveau des vidéos : le diaporama, le montage et la voix de la vidéo de math ont été faits. Une vidéo de recherche est en cours de réalisation : le diaporama en cours de rédaction, l'enregistrement de la voix de même.

Chloé était responsable de la plateforme QCM avec les webmasters, sa fac de référence est Maraichers. Elle a co-écrit le guide de la plateforme, mis à la disposition des RM et de leurs tuteurs. L'importation des QCM au S1 se faisait via un tableau Excel, mais désormais les tuteurs peuvent les faire directement sur la plateforme.

Innovation pédagogique : la réalisation de flashcard (carte de révision recto-verso) en anatomie est prévue.

- **Responsable Communication : présenté par Inès NIDEGGER**

Depuis la dernière AG, Inès a réorganisé le panneau d'affichage avec des fiches permanentes (SnapTAT, Contacts, Planning des colles, etc...) et des affiches transitoires (événements : formations, permanence exceptionnelle, rencontres inter-filières, etc...).

De nombreuses affiches concernant la branche Santé du TAT ont été faites.

Inès a également contribué à l'amélioration des services proposés par le TAT en changeant le fond de Tutoweb et en harmonisant les photos de profil des comptes gmails du bureau. Elle a créé de cartes de vœux pour la nouvelle année à destination tantôt des institutions, tantôt des étudiants en PACES (en plus d'une carte de soutien à l'approche du concours).

Dans le cadre du parrainage, Inès a effectué en collaboration avec Maxime notamment de nombreux sondages à destinée des P2 et des PACES. Une campagne de communication sur le sujet devrait voir le jour prochainement. De façon générale, 75% des PACES sont satisfaits de ce service.

Concernant la formation génome : 73% des PACES ont trouvé utile, 95% aiment plus le génome après cette formation.

Enfin, Inès a contribué à la mise à jour de la plaquette du TAT.

Remarque de Linda BOUZID, ancienne secrétaire :

- Inès a su trouver la « patte » du TAT, ses affiches sont tops et sont reconnaissables facilement. Le message est bien transmis. Félicitation tu peux être fière.

Félicitations de l'Assemblée.

- **Responsable Santé : présenté par Yosra TKITEK**

Depuis la dernière AG, l'équipe santé a été formée : elle propose un soutien moral et des réponses aux questions des étudiants sur le bien-être et l'hygiène de vie en plus de leur parrainage. Ils sont présents aux permanences hebdomadaires (en moyenne 2 étudiants en PACES/perm viennent les consulter, d'autant plus à l'approche du concours), mais ils sont également disponibles 24h/24 via le forum Tutoweb ou en présentiel lors des stands de résultats.

De nombreuses activités menées dans le cadre de la branche santé ont été mises en place : pérennisation de la semaine détente et début du Trophée TAT, qui remporte un franc succès.

Comme expliqué précédemment des articles sur la méthodologie et l'hygiène de vie en période de révision ont été mis à la disposition des étudiants dans les polys de Noël et de Pâques (en plus de la version PDF sur la librairie).

Enfin, depuis le début de l'année, 9 mails ont été adressés à Yosra (contre 4 l'an passé), 10 contacts via Facebook et beaucoup plus par l'intermédiaires des parrains/marraines.

L'intervention du Dr. Méhu-Parrant après le concours blanc a permis de réaliser un Test de Cohen : sur 146 étudiants y ayant répondu on observe que 77% ont un stress chronique voire invalidant, d'où l'utilité de proposer une sensibilisation à la gestion du stress et présentation du SIMPPS via cette intervention. Les ateliers bien-être et gestion du stress en collaboration avec l'ACEMT ont eu lieu pour la deuxième année consécutive. Ouverture de 250 places cette année : 14 groupes de 15 étudiants chacun réparti sur les deux sites. 16 professionnels ont été recrutés, indemnisés et nourris en partie grâce aux subventions de l'ARS. Plus de 200 étudiants en PACES inscrits, 124 réponses aux sondages retours : les chiffres sont disponibles sur le document bilan final, disponible en PDF via ypsante@tutoweb.org.

Le Trophée TAT n°2 a eu lieu le 14/02/2018 à la Faculté de Pharmacie, 11 étudiants en PACES + 6 tuteurs santé + 8 membres du bureau se sont affrontés amicalement. Les sondages effectués ce jour montrent que 82% des PACES ressentent le besoin de faire une pause, et que 100% d'entre eux ont fait de nouvelles rencontres. La finale est prévue pour le 28/03.

- **Responsable Orientation : Sarah JOUVE-HAOUES**

Depuis la dernière assemblée Générale, Sarah a eu environ 10 rendez-vous téléphoniques, 117 échanges de mails (dont 28 dans les 3 j post résultats CC1), 31 conversations privées sur Facebook (dont 21 dans les 3j post résultats CC1) et 7 rencontres en présentiel. C'est un processus qui fonctionne bien et qui témoigne d'un véritable besoin de la part des étudiants en PACES.

Sarah a réalisé plusieurs livrets afin d'aider au mieux les étudiants en PACES :

- « Choisir ses UE spécifiques » : document de référence centralisant les démarches à faire pour choisir ses UE sur la plateforme internet
- « S'inscrire sur Parcours Sup »

Ainsi qu'un récapitulatif des différents temps de l'orientation à destination des tuteurs et membres du bureau fin janvier.

En tant que membre du bureau, elle a participé à de nombreux événements tels que les résultats du concours S1, ce qui a été rude mais enrichissant.

- **Trésorière : présenté par Alix MARON**

Le bilan des ateliers bien-être et gestion du stress établi par Alix nous indique qu'ils ont coûtés 376€ au TAT, ce qui dépasse le budget fléché par le bilan prévisionnel. Nous avons demandé une subvention à la fac, et éventuellement un FSDIE.

Un bug de notre site web Tutoweb a engendré un problème dans la commande des photocopies du S2, mais cela a été réglé rapidement.

Une nouvelle ligne est prévue dans le BP : elle concerne les pins. Nous demanderons un FSDIE. Achat d'un percolateur.

Poste de dépense	Prévisions	Dépenses en cours	Différence
Paces	3 100,00 €	1 349,20 €	1 750,80 €
Financement des polys	500,00 €	300,82 €	199,18 €
Livraison des polys	100,00 €	128,95 €	- 28,95 €
Plaquettes	400,00 €		400,00 €
Gouter / ccb / résultats	1 100,00 €	327,91 €	772,09 €
TAT Santé	250,00 €	28,00 €	222,00 €
Ateliers bien être et gestion du stress	250,00 €	376,00 €	- 126,00 €
Cadeaux colles	500,00 €	187,52 €	312,48 €
Bureau	1 754,00 €	1 049,16 €	704,84 €
Congrès	700,00 €	525,00 €	175,00 €
Déplacement des congrès	1 000,00 €	489,87 €	510,13 €
Frais postaux	30,00 €	16,29 €	13,71 €
TAT portable	24,00 €	18,00 €	6,00 €
Frais de fonctionnement	2 487,69 €	1 823,56 €	664,13 €
Communication	360,00 €	287,69 €	72,31 €
Fournitures de bureau	250,00 €	142,93 €	107,07 €
Site internet	151,69 €	109,28 €	42,41 €
* Nom de domaine	15,00 €	15,59 €	- 0,59 €
* Serveur	75,00 €	71,86 €	3,14 €
* Support technique du forum	61,69 €	21,83 €	39,86 €
Imprimante	200,00 €	83,90 €	116,10 €
Impression divers	200,00 €		200,00 €
Assurance	475,00 €	474,16 €	0,84 €
Adhésion ANEMF	1,00 €	1,00 €	- €
Relation avec la fac	50,00 €	66,06 €	- 16,06 €
Frais bancaires	800,00 €	658,54 €	141,46 €
Achat d'études et de prestation de services	66 000,00 €	35 675,66 €	30 324,34 €
Polys	65 000,00 €	34 685,50 €	30 314,50 €
Pulls	1 000,00 €	990,16 €	9,84 €
Total des dépenses prévues	73 341,69 €	39 897,58 €	33 444,11 €

Poste de recettes	Prévisions	Montant reçu	Différence
Partenaires privés	3 700,00 €	3 785,31 €	85,31 €
La fondation la dépêche	2 200,00 €	2 200,00 €	- €
Vittavi	1 000,00 €	350,00 €	- 650,00 €
Dons de particuliers	500,00 €	1 235,31 €	735,31 €
Vente de produits finis	66 400,00 €	35 169,50 €	- 31 230,50 €
Pin's	300,00 €	318,00 €	18,00 €
Stickers	100,00 €	166,00 €	66,00 €
Polys	65 000,00 €	34 685,50 €	- 30 314,50 €
Pulls	1 000,00 €	990,16 €	9,84 €
Bénéfice de l'année précédente	2 891,69 €	2 891,69 €	- €
Livrets	50,00 €	42,32 €	- 7,68 €
Facultés	300,00 €	100,00 €	- 200,00 €
Total des recettes prévues	73 341,69 €	42 978,98 €	- 30 362,71 €

- **Vice-Président : présenté par Valentin Zyla**

Depuis la dernière AG, Valentin a organisé différents évènements du TAT tels qu'Infosup (en collaboration avec la faculté de médecine de Rangueil), les 2 salons Studyrama, les JPO et prochainement le concours blanc.

Concernant la visite des lycées : 36 interventions au 26 février (contre 45 l'an dernier). Le diaporama a été modifié, mises à jour à faire sur Parcoursup. A l'heure actuelle environ 1600 lycéens ont été touchés. Intégration dans le Google Form des notions d'échelle pour chiffrer notre intervention : 8.23/10 concernant la qualité de notre diaporama, 8.11/10 concernant l'organisation de l'intervention (l'autonomie des intervenants est très bonne), 6.7/10 justifiant l'intervention du SCUIO-P lors de la formation tuteurs de début d'année. Cela prouve l'autonomie et la cohérence des intervenants.

D'un point de vue financier, nos partenaires restent la Fondation la Dépêche (tout se passe bien) et Vittavi : la convention va surement être modifiée mais le partenariat ne devrait pas prendre fin (même si la forme va changer). Valentin est en recherche active de partenaires : il se centre sur les banques Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Il a réalisé des communiqués de presse pour les ateliers bien-être et gestion du stress, a pris part à des interview radio et télévisuels, a entretenu les relations avec le réseau tutorat (via mailing, ou messages privés).

Le rapport d'activité du TAT pour l'année 2017-2018 est en cours de réalisation.

- **Présidente & Secrétaire : présenté par Mélissa MARCOUX**

Mélissa a effectué ses bilans de mi-mandat, en collaboration avec la trésorière Alix MARON elle a travaillé à réaliser le dossier de subvention de la mairie de Toulouse.

Concernant l'Agrément Tutorat : lancé par les associations monodisciplinaires : ANEMF et ANEPF, UNECD, ANESF (ouverture au kiné l'année prochaine) : elle a rempli la grille de notation, et attend le rendez-vous Skype du samedi 10 mars pour connaître la couleur de l'Agrément obtenu par le TAT.

Congrès passés : WET (week end des tutorats, très productif), WEF (Week end de formation de l'ANEMF : c'est important car il y'a un parcours tuto)

En tant que secrétaire Adrien s'est occupé de la réservation des locaux pour les différentes activités de l'association, parallèlement à la mise en place de sondages et de très nombreux planning. Depuis la dernière AG, il s'est également occupé des listes d'UE Tutorat qu'il a complété, vérifié et transmis aux scolarités. Ses bilans de mi-mandat ont été effectués, il se concentre maintenant sur le concours blanc du S2.

➤ Ouverture de postes

« L'Assemblée Générale ouvre les postes de Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire, Responsable Communication, Santé et Orientation-Réorientation pour l'année 2018-2019 »

Vote :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ L'ouverture des postes a été adoptée à l'unanimité.

➤ Motion de soutien au TECT

Amaury D'Angelo a présenté le Tutorat d'Entraide des Carabins Toulousains (TECT) à l'Assemblée Générale. Il s'agit d'une association loi 1901 créée en 2017 dont le but est d'aider les étudiants inscrits de la 2^{ème} à la 6^{ème} année de médecine des Facultés de Toulouse-Rangueil et Toulouse-Purpan dans leurs études.

« L'Assemblée Générale accepte que le Tutorat Associatif Toulousain entretienne une relation privilégiée avec le Tutorat d'Entraide des Carabins Toulousains (TECT), notamment dans la mesure du possible concernant le soutien matériel et humain »

Vote :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : Unanimité

→ La motion a été adoptée à l'unanimité.

La présidente a clos l'Assemblée Générale.

Présidente :
Mélissa MARCOUX



Secrétaire :
Adrien RIEGER



